

**Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 5 décembre 2011 à 20h00.**

**PRÉSENTS :** Bruno Guilbault, conseiller  
Marie-Claude Bourbeau, conseillère  
Mario Godbout, conseiller  
Lucie Racine, conseillère  
Lawrence Cassista  
Jean-François Labranche  
**ABSENT :** Marc Dubeau, maire

**Formant quorum sous la présidence de madame Marie-Claude Bourbeau, pro-maire.**

**Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

**PUBLIC : 4**

**2011-12-556 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 du Conseil municipal. Madame Marie-Claude Bourbeau, pro-maire, souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20 heures 00 avec l'ordre du jour ».

**2011-12-557 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion du 5 décembre soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier.

**2011-12-558 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2011**

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 7 novembre 2011 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

**AVIS DE MOTION  
PROJET DE RÈGLEMENT  
# 348-2011**

**AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT #348-2011**

Monsieur Mario Godbout donne avis de motion qu'il sera soumis pour approbation lors d'une séance ultérieure, un règlement déterminant le taux de taxes (autres que la taxe foncière) ainsi que les tarifs de compensation pour l'aqueduc, enlèvement et disposition des ordures, la collecte sélective et assainissement des eaux usées (égout) pour l'année 2012.

2011-12-559

**RÉSOLUTION POUR APPROUVER LES PLANS DÉFINITIFS DES INGÉNIEURS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE FILLION**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a donné le mandat à la firme DESSAU de produire les plans et devis pour les travaux de réfection de la rue Fillion;

CONSIDÉRANT QUE la firme DESSAU est à l'étape des plans définitifs à être soumis au conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil de Saint-Joachim approuve les plans soumis par nos ingénieurs le 5 décembre 2011 tel que préparé par monsieur Yves Durand, ingénieur; QUE ces plans serviront à procéder à l'appel d'offres dans « Constructo et SEAO » pour la réfection de la rue Fillion ».

2011-12-560

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES - MANDAT À LA MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ DE VENDRE LESDITS IMMEUBLES - ET MANDATER UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE POUR TAXES DE MARS 2012**

ATTENDU QUE l'article 1022 du code municipal du Québec mentionne qu'un état détaillé des personnes endettées envers la municipalité doit être déposée au conseil pour approbation;

ATTENDU QUE s'il en reçoit l'ordre du conseil, le Secrétaire-trésorier doit transmettre cet état à la MRC pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte la liste des immeubles pour taxes impayées pour 2011 telle que présentée par le secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier, celle-ci étant annexée à la présente résolution comme si au long reproduite;

QUE soit mandatée la MRC de la Côte-de-Beaupré à entreprendre les procédures légales de vente pour non-paiement de taxes desdits immeubles;

QUE le Conseil municipal mandate monsieur Roger Carrier à représenter la municipalité de Saint-Joachim lors de la vente pour taxes qui se tiendra à la MRC de la Côte-de-Beaupré en mars 2012 ».

**DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONSEIL DES ATTESTATIONS DE FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX DE SAINT-JOACHIM SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

En vertu de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie (LQ 2010, c. 27) et de notre règlement # 347-2011, le secrétaire-trésorier et directeur général doit déposer au conseil un rapport faisant état des élus qui ont participé à une formation tel que prévue par la Loi.

Le directeur général dépose donc à cette séance du 5 décembre 2011 les attestations émises le 22 octobre 2011 par le président de la FQM, monsieur Bernard Généreux aux élus qui ont suivi cette formation de Me Dennis Pakenham, avocat.

Les membres du conseil dont les noms suivent ont reçu cette attestation :

Monsieur Marc Dubeau, maire  
Madame Marie-Claude Bourbeau, conseillère  
Madame Lucie Racine, conseillère  
Monsieur Mario Godbout, conseiller  
Monsieur Lawrence Cassista, conseiller  
Monsieur Jean-François Labranche, conseiller

Le directeur général a également procédé à l'assermentation des élus qui ont suivi cette formation.

Le directeur général dépose aux archives lesdites attestations de formation et les assermentations faites devant lui.

**2011-12-561**

**PÉRIODE DE PROBATION DE MADAME CHANTAL THIBAUT – TECHNICIENNE EN DOCUMENTATION ET BUREAUTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Thibault a été embauchée le 4 juillet 2011 comme technicienne en documentation et bureautique;

CONSIDÉRANT QUE madame Thibault devait être évaluée au cours de sa période de probation pour confirmer ou non son embauche permanente;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et son adjointe ont procédé à cette évaluation le 24 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a fait part au conseil le 28 novembre des résultats de cette évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation accordée à madame Thibault n'a pas été concluante;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil de mettre fin au lien d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a signifié à madame Thibault le 29 novembre son préavis de quatre jours avec départ immédiat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal approuve la décision du directeur général de mettre fin au lien d'emploi de madame Chantal Thibault;

QUE soit versé à madame Thibault les sommes qui lui sont dues conformément à la Loi ».

2011-12-562

**ADOPTION DU CALENDRIER « 2012 » DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal doit adopter le calendrier « 2012 » des séances ordinaires du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2012, qui se tiendront les lundis et débiteront à 20h.

- 9 janvier 2012
- 6 février 2012
- 5 mars 2012
- 2 avril 2012
- 7 mai 2012
- 4 juin 2012
- 2 juillet 2012
- 20 août 2012
- 4 septembre 2012
- 1er octobre 2012
- 5 novembre 2012
- 3 décembre 2012

QUE le calendrier municipal « 2012 » des séances ordinaires du Conseil, soit affiché en permanence dès janvier dans les locaux et à l'entrée de l'hôtel de ville, de même que sur notre site internet».

2011-12-563

**ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS**

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 5 décembre 2011 pour les chèques numéros : 1100578 à 1100585 et 1100591 à 1100631 pour un montant de 80 354,72\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

2011-12-564

**AUTORISER L'ACHAT D'UN SOUFFLEUR À NEIGE « KUBOTA »**

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de procéder à l'achat d'un souffleur à neige pour l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un souffleur de marque « Kubota » de 43 pouces au prix de 2 800\$ taxes en sus, tel qu'indiqué dans la soumission datée du 31 octobre 2011;

QUE cette dépense soit payée à même le budget 2012 compte tenu de la date de livraison pour cet équipement ».

**2011-12-565**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ DE BIENFAISANCE**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte d'octroyer une subvention au montant de 250\$ pour aider le Comité de Bienfaisance à soutenir les familles de Saint-Joachim qui sont dans le besoin ».

**2011-12-566**

**ADOPTION DU BUDGET GLOBAL « 2012 » DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ AINSI QUE DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la municipalité de Saint-Joachim accepte le budget global de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré pour l'année « 2012 », au montant de 590 952\$, ainsi que la quote-part de la Municipalité au montant de 15 752\$. Ladite quote-part est basée sur la population à (50%) et sur la RFU à (50%) ».

**2011-12-567**

**ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART 2012 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT « PLUMOBILE »**

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les Municipalités ou les Villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré est l'organisme mandataire de PLU Mobile à titre d'organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l'encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Joachim a été établie à 8 016 \$ représentant 6 \$ par habitant pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE le 6 \$ de la quote-part inclut le transport collectif dans toutes les municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte de payer pour l'année 2012, une quote-part au montant de 8 016 \$ à PLU Mobile à titre d'organisateur pour le service de transport collectif et adapté sur la Côte-de-Beaupré ».

**2011-12-568**

**AUTORISER LE RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS MONT-SAINTE-ANNE**

ATTENDU QUE la Caisse populaire est locataire d'un espace à bureau situé au 172, rue de l'Église;

ATTENDU QUE ce bail arrive à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2012 et qu'il est assorti d'une option de renouvellement de 5 ans;

ATTENDU QUE le conseil souhaite renouveler ledit bail aux mêmes conditions avec la clause d'indexation pour les prix à la consommation pour la province de Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le renouvellement du bail pour le local utilisé par la Caisse populaire Desjardins Mont Sainte-Anne pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, avec la clause de l'IPC Québec (septembre de chaque année);

QUE soient autorisés le maire et le directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité ledit renouvellement de bail d'une durée de 5 ans ».

**2011-12-569**

**AUTORISER LE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION « 2011 » DE L'OMH DE SAINT-JOACHIM**

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le versement de la contribution « 2011 » de l'OMH de Saint-Joachim sur présentation de la facture qui sera émise;

QUE cette contribution municipale est pour le déficit à répartir pour l'année courante ».

**2011-12-570**

**ADOPTION DU PLAN PROJET DE LOTISSEMENT-DOMAINE DE ST-JOACHIM-SUR-LES-MONTS**

ATTENDU QUE le 5 juillet 2010, le conseil municipal approuvait par la résolution no 2010-07-136, le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Denis L. Tremblay, minute 7938 en date du 4 mai 2010;

ATTENDU QUE Gestion Chadal Inc., promoteur du développement domiciliaire « Domaine de St-Joachim-sur-les-Monts » anciennement connu sous le vocable « Domaine Bellevue » a déposé une nouvelle version de son plan projet de lotissement. Cette dernière, ayant été préparée par l'arpenteur-géomètre Denis. L. Tremblay, est identifiée sous la minute 8296 en date du 28 avril 2011;

ATTENDU QUE ce plan projet de lotissement a fait l'objet d'une analyse de la part du service de l'urbanisme et une nouvelle version de ce plan a été transmise par courriel à la Municipalité en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011;

ATTENDU QUE le nouveau plan projet de lotissement a fait l'objet d'une nouvelle analyse de la part du service de l'urbanisme et que ce dernier est d'avis que ledit plan est conforme au Règlement de lotissement numéro 236-95;

ATTENDU QU'il est jugé opportun d'abroger la résolution no 2010-07-136 pour éviter toute confusion et d'approuver ce nouveau plan projet de lotissement;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2.2.2 et suivants du Règlement de lotissement numéro 236-95, le promoteur a versé une somme d'argent correspondant à 5% de la valeur du site;

EN CONSÉQUENCES ET POUR TOUS CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim, abroge la résolution no 2010-07-136 et adopte le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Denis L. Tremblay, minute 7938 en date du 28 avril 2011, modifié suite aux commentaires du service de l'urbanisme et transmis par courriel en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011 ».

2011-12-571

**MANDATER ME ALAIN BOURGET POUR NOTARIER LES ACTES DE SERVITUDE DE L'AQUEDUC DU CAP-TOURMENTE ET DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN USAGE AUTRE QU'AGRICOLE**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté monsieur Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre en février 2011 pour préparer une description technique de l'emprise d'une servitude d'aqueduc et d'un plan qui seront nécessaires pour acquérir les servitudes relatives à ce projet;

CONSIDÉRANT que Me Bourget a produit un rapport le 10 novembre 2011 sur les servitudes enregistrées en faveur de la Municipalité pour l'aqueduc du Cap-Tourmente;

CONSIDÉRANT que le rapport a démontré qu'il y avait eu le remplacement de plusieurs lots et que seules deux servitudes avaient été enregistrées pour une partie du réseau;

CONSIDÉRANT que l'arpenteur monsieur Stéphane Lemay a fourni un rapport daté du 28 novembre concernant la localisation de trois tronçons et les autorisations obtenues de la CPTAQ ou à obtenir (tronçon #3);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu le 17 mai 2001 une décision favorable de la CPTAQ pour l'obtention d'un usage autre qu'agricole pour un premier tronçon et qu'une description technique de monsieur Roch Lefrançois était jointe à cette décision;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu le 2 février 1982 une décision favorable de la CPTAQ pour le tronçon #2 et qu'il est dans le mandat actuel de l'arpenteur-géomètre, monsieur Stéphane Lemay de produire cette description technique;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe pas de décision de la CPTAQ pour le tronçon #3 et que l'arpenteur a reçu déjà le mandat de faire une description pour cette partie du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra présenter une demande auprès de la CPTAQ pour obtenir une autorisation autre qu'agricole pour que le notaire Bourget puisse notarier l'acte de servitude avec « La Grande Ferme », Environnement Canada et le « Boisé du Petit Cap »;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra obtenir également une telle autorisation pour un quatrième tronçon situé à l'Est du tronçon #3 et qu'elle devra éventuellement obtenir une description technique pour accompagner cette demande;

EN CONSÉQUENCE, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que soit mandaté M<sup>e</sup> Alain Bourget, notaire pour notarier les actes de la servitude d'aqueduc du Cap-Tourmente et de procéder à leur enregistrement au Bureau de la publicité des droits;

Que soient versés à M<sup>e</sup> Bourget des honoraires professionnels d'environ 600 \$ par servitude qui sera enregistrée en faveur de la Municipalité à partir des descriptions techniques des propriétés fournies par monsieur Stéphane Lemay, arpenteur-géomètre;

Que soient mandatés messieurs Lemay et Bourget pour déposer une demande auprès de la CPTAQ pour obtenir un usage autre qu'agricole pour le tronçon #3 afin de régulariser le dossier de la servitude d'aqueduc du Cap-Tourmente. »

**2011-12-572**

#### **NOMINATION DES PRO-MAIRE POUR L'ANNÉE 2012**

ATTENDU QUE le conseil désire procéder à la nomination des pro-maires pour l'année 2012;

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal nomme pour l'année 2012 les conseillers suivants au poste de pro maire :

- monsieur Mario Godbout, conseiller au siège # 3 pour les mois de janvier, février et mars 2012;
- madame Lucie Racine, conseillère au siège # 4, pour les mois d'avril, mai et juin 2012;
- monsieur Lawrence Cassista, conseiller au siège # 5 pour les mois de juillet, août et septembre 2012;
- monsieur Jean-François Labranche, conseiller au siège # 6 pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2012».



2011-12-573

**ENGAGEMENT D'UN CONTRACTUEL POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET L'ANNEAU DE GLACE**

ATTENDU QUE le conseil a demandé à deux reprises par avis public des offres de services pour l'entretien de la patinoire;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas obtenu de soumission le 30 novembre dernier suite à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Labranche a montré un intérêt pour faire l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace comme contractuel;

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal a négocié de gré à gré avec monsieur Jacques Labranche un contrat de surveillance et d'entretien pour la patinoire et l'anneau de glace pour la saison hivernale 2011-2012;

QU'un contrat sera signé avec la Municipalité pour préciser les modalités de paiement et l'horaire pour la période des fêtes et la semaine de relâche scolaire, entre autre, ainsi que l'horaire régulier;

QUE la proposition de monsieur Jacques Labranche datée du 5 décembre 2011 fait partie intégrante du contrat;

QUE le cahier des charges concernant l'entretien de la patinoire fait partie intégrante de la présente résolution »

2011-12-574

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 254-97 – MODIFICATION DE L'ÉCHÉANCIER**

ATTENDU QUE le solde du règlement d'emprunt #254-97 arrivait à échéance le 21 novembre dernier pour un refinancement;

ATTENDU QUE le Centre financier aux entreprises de la Capitale Desjardins nous a déposé une offre de refinancement le 17 octobre 2011;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans le tableau d'amortissement et qu'il y a lieu de décaler les échéances d'une année à compter du 21 novembre 2012 au 21 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accepte l'offre qui a été faite par la Caisse Populaire Desjardins Mont-Ste-Anne, pour un emprunt de 21 800\$ en vertu du règlement #254-97, pour une période de cinq ans, en décalant d'une année l'échéancier comme suit :

CAPITAL	INTÉRÊT	DATE
4 000\$	3,89%	21-11-12
4 200\$	3,89%	21-11-13
4 400\$	3,89%	21-11-14
4 500\$	3,89%	21-11-15
4 700\$	3,89%	21-11-16

QUE le capital et les intérêts seront payables annuellement à la Caisse;

QUE copie de ladite résolution soit transmise au Ministère des Finances et à la Caisse Populaire Desjardins Mont-Ste-Anne ».

**2011-12-575**

**LEVÉE DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2011**

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 5 décembre 2011 à 20h20 ».

N.B. Je, Marie-Claude Bourbeau, pro- maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

---

Marie-Claude Bourbeau, pro- maire